



SMGEAG

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Eau et de l'Assainissement
de Guadeloupe

COMMUNIQUÉ

02/09/2022

Emission de la facture pour les communes de Basse-Terre, Gourbeyre et Saint-Claude

Le SMGEAG informe ses abonnés de l'émission de leur facture.

Celle-ci tient compte de la consommation facturée au regard du dernier index transmis par l'ancien opérateur. En l'absence de transmission d'index relevé, dans certains cas, celui-ci a été estimé.

Le paiement en espèces sera disponible très prochainement.

Dans cette attente, nous invitons ceux qui le souhaitent à se rendre aux bornes disponibles aux adresses indiquées sur le [site internet du SMGEAG](#).

Pour les autres, la liste des moyens de paiement sécurisés est disponible [ICI](#)

Parmi ceux-ci, le paiement par SMS suscite des interrogations : **Comment ça fonctionne ?** 

Vous recevez une notification SMS sur votre smartphone avec un lien de paiement vers une plateforme sécurisée avant de recevoir votre facture. Cette dernière est émise en parallèle et vous parviendra par voie postale. Son délai d'acheminement est plus long car il dépend des délais postaux.

Faites passer le mot autour de vous et vous aussi optez pour ce paiement simple, rapide et sécurisé.

En cas de paiement par chèque : **Comment ça fonctionne ?** 

Celui-ci doit correspondre au montant exact du TIP. Pour un traitement rapide, nous vous invitons vivement à le glisser, signé et sans agrafe, dans l'enveloppe T jointe dans la boîte aux lettres La Poste de votre choix.

L'enveloppe est prépayée, son traitement sera donc plus rapide qu'un dépôt dans l'une de nos agences.

La référente **Fonds de Solidarité Logement** (FSL) du SMGEAG se tient bien entendu à l'entière disposition de tous les abonnés qui souhaiteraient étaler leurs paiements au regard de leurs critères d'éligibilité au dispositif.